

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 27 avril 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :  
Robert Auclair      Normand Morin      André Rainville  
Louise Côté      Pierre Brien  
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

**21.04.16**

**Ouverture de la séance ordinaire du 27 avril 2021**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h02, après avoir constaté le quorum.

**21.04.17**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 avril 2021**

Il est proposé par monsieur Pierre Brien et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 27 avril 2021.
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 avril 2021.
4. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
5. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2021.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Modification règlement de zonage.
  - 6.2 Modification règlement de lotissement.
  - 6.3 Modification règlement sur les PIIA.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
  - 7.1 21-848-36 Modification règlement de zonage.
  - 7.2 21-849-7 Modification règlement de lotissement.
  - 7.3 21-867-6 Modification règlement sur les PIIA.
  - 7.4 21-925 Emprunt - Prolongement rue Nadeau.
  - 7.5 21-922-1 Délégation de pouvoirs et suivis budgétaires.
8. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Aide financière - Agrandissement de la bibliothèque.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 9.1 Surveillance de chantier – Foster/Allen – Emprise MTQ.
  - 9.2 Surveillance de chantier – Projet Centre équestre.
  - 9.3 Surveillance de chantier – Projet Sommets de l'Estriade.
  - 9.4 Surveillance de chantier – Croissant Malines.
  - 9.5 Contrôle qualitatif des matériaux – Croissant Malines.
  - 9.6 Ajout au contrat – Services professionnels Foster Western.

- 9.7 Phase II – Piste à rouleaux.
- 9.8 Contrat entretien routier – MTQ.
- 9.9 Marquage des rues – 2021.
- 9.10 Plan de gestion des débordements.
- 9.11 Achat d'un camion 6 roues – Déneigement.
- 9.12 Étude hydrogéologique préliminaire - Puits Allen-3.
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Correction de résolution - Restauration ambulante.
  - 10.2 Correction de résolution - Représentants opérations cadastrales.
  - 10.3 Correction de résolution - Projet intégré - Académie équestre.
- 11. **SERVICE DU GREFFE**
  - 11.1 Charte municipale pour les droits de l'enfant.
  - 11.2 Proclamation - Croix-Rouge.
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 12.1 Nomination d'un contremaître aux travaux publics.
  - 12.2 Embauches temporaires kiosque touristique - Plage.
  - 12.3 Embauche d'un inspecteur-adjoint en urbanisme.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 13. VARIA
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 27 avril 2021.
- 15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 11 mai 2021 À 19 HEURES.

**Adopté**

**21.04.18**

**Questions du public – via courriel**

Aucune question.

**21.04.19**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021**

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 est adopté.

**21.04.20**

**Avis de motion**

**21.04.20.1**

**21-848-36 - Zonage.**

Monsieur le conseiller André Rainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- 1- De créer la zone R-70 à même une partie des zones R-39 et R-68;
- 2- D'ajouter l'usage « Habitation unifamiliale isolée » dans la zone R-16;
- 3- D'ajouter l'usage « Entrepreneur en construction » dans les zones I-5, I-7 et I-8;
- 4- D'ajouter l'usage « Industries de classe C » l'usage spécifiquement autorisé de « Location de machinerie commerciale et industrielle » dans les zones I-7 et I-8;
- 5- D'ajouter la possibilité de construire un bâtiment en forme de dôme ou demi-cylindre;
- 6- D'ajuster les dispositions portant sur le type de matériaux de revêtement utilisé;

- 7- De retirer l'exigence de planter une haie de cèdres lors de l'installation d'une clôture en mailles de fer recouvertes d'un enduit caoutchouté appliqué en usine.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### **21.04.20.2**

#### **21-849-7 - Lotissement.**

Monsieur le conseiller Robert Auclair donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- 1- D'ajouter la nouvelle zone R-70 aux restrictions portant sur les opérations cadastrales;
- 2- De modifier la largeur d'un lot desservi pour une habitation unifamiliale jumelée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### **21.04.20.3**

#### **P-21-867-6 - PIIA.**

Monsieur le conseiller André Rainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- 1- D'ajouter la nouvelle zone R-70 aux dispositions portant sur les développements résidentiels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### **21.04.21**

#### **Adoption de règlement**

#### **21.04.21.1**

#### **Adoption P1-21-848-36 - Zonage.**

Il est proposé par monsieur André Rainville  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet du règlement de zonage P1-21-848-36.

Le présent projet de règlement P1-21-848-36 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- 1- De créer la zone R-70 à même une partie des zones R-39 et R-68;
- 2- D'ajouter l'usage « Habitation unifamiliale isolée » dans la zone R-16;
- 3- D'ajouter l'usage « Entrepreneur en construction » dans les

zones I-5, I-7 et I-8;

- 4- D'ajouter l'usage « Industries de classe C » l'usage spécifiquement autorisé de « Location de machinerie commerciale et industrielle » dans les zones I-7 et I-8;
- 5- D'ajuster les dispositions portant sur les bâtiments en forme de dôme ou demi-cylindre;
- 6- D'ajuster les dispositions portant sur le type de matériaux de revêtement utilisé;
- 7- De retirer l'exigence de planter une haie de cèdre lors de l'installation d'une clôture en mailles de fer recouvertes d'un enduit caoutchouté appliqué en usine.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 6 au 20 mai 2021. Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

**Adopté**

#### **21.04.21.2**

#### **Adoption P1-21-849-7 - Lotissement.**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet du règlement de lotissement P1-21-849-7.

Le présent projet de règlement P1-21-849-7 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- 1- D'ajouter la nouvelle zone R-70 aux restrictions portant sur les opérations cadastrales;
- 2- De modifier la largeur d'un lot desservi pour une habitation unifamiliale jumelée.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 6 au 20 mai 2021. Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

**Adopté**

#### **21.04.21.3**

#### **Adoption P-21-867-6 - PIIA.**

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet du règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) P-21-867-6.

Le présent projet de règlement P-21-867-6 aura pour objet de modifier le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- 1- D'ajouter la nouvelle zone R-70 aux dispositions portant sur les développements résidentiels.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une **consultation écrite** sera tenue du 6 au 20 mai 2021. Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

**Adopté**

**21.04.21.4                    21-925 Emprunt de 2 400 000 \$ - Prolongement rue Nadeau.**

ATTENDU QUE            Lors de la séance du 13 avril 2021, avis de motion a été donné par M. Normand Morin;

ATTENDU QUE            Lors de la même séance, un projet du règlement 21-925 Emprunt de 2 400 000 \$ pour le prolongement de la rue Nadeau a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 21-925 Emprunt de 2 400 000 \$ pour le prolongement de la rue Nadeau.

**Adopté**

**21.04.21.5                    21-922-2 sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires.**

ATTENDU QUE            Lors de la séance du 13 avril 2021, avis de motion a été donné par Mme Louise Côté;

ATTENDU QUE            Lors de la même séance, un projet du règlement 21-922-2 sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 21-922-2 sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires.

**Adopté**

**21.04.22                    Finance et administration**

**21.04.22.1                    Aide financière – Agrandissement de la bibliothèque.**

ATTENDU QUE,            Lors de la séance du 6 octobre 2020, le Conseil adoptait une résolution d'appui pour un projet d'agrandissement de la bibliothèque;

ATTENDU QUE            La concrétisation de ce projet représente une plus-value appréciable à l'offre culturelle de Waterloo et de toute la région qu'elle dessert.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal propose une aide financière municipale  
de 100 000 \$ pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque.

**Adopté**

**21.04.23**

**Adjudication de contrat**

**21.04.23.1**

**Surveillance de chantier – Foster Allen – Emprise MTQ.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes de la  
résolution 20.04.8.3, passée le 7 avril 2020,  
accordait le contrat de services professionnels  
et de surveillance de chantier des travaux à  
l'intersection des rues Foster et Allen O;

ATTENDU QUE Le ministère contribue financièrement au  
projet par un protocole d'entente et que, pour  
être conforme, la surveillance et la conception  
ne doivent pas être donnés à la même firme  
de consultants;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé  
une offre de service à Dave William  
INFRASTRUCTURE – CIVIL pour :

- Surveillance des travaux;
- Réunion de démarrage et procès-verbal, si  
requis;
- Certificat de conformité et plan TQC;
- Coordination du laboratoire au besoin;
- Coordination avec le client et différents  
intervenants au dossier.

ATTENDU QUE L'offre de service est à un taux horaire et a été  
acceptée selon les taux suivant :

Catégorie surveillance en résidence	Taux
• ½ journée (4h)	410,00 \$
• Journée (8h)	805,00 \$
• Journée 7h et 19h (12h) lors des travaux 24/24h	1 350,00 \$
• Journée 19h et 7h (12h) lors des travaux 24/24h	1 800,00 \$

Catégorie horaire	Taux
• Chargé de projet, ingénieur	135,00 \$
• Surveillant de chantier	95,00 \$
• Dessinateur	80,00 \$

Déboursés	Tarif
• Déplacements	0,58 \$/km
• Dîners	15,00 \$/repas

Frais d'impression et autres frais : coûtant + 10 %

ATTENDU QUE Les coûts seront payés par la TECQ.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Dave Williams Infrastructure - Civil aux taux mentionnés ci-haut pour la surveillance des travaux dans l'emprise de la rue Foster en remplacement de Avizo.

**Adopté**

#### 21.04.23.2

#### **Surveillance de chantier – Projet intégré – Centre équestre.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 21.04.8.4, passée le 13 avril 2021, s'est engagée à acquérir, pour un montant symbolique d'un dollar, l'extension des réseaux d'eau potable et sanitaire pour le projet intégré du Centre Équestre;

ATTENDU QUE Pour l'exécution de ces travaux, la Ville a demandé à Dave Williams une offre de service pour :

- Surveillance des travaux;
- Réunion de démarrage et procès-verbal, si requis;
- Certificat de conformité et plan TQC;
- Coordination du laboratoire au besoin;
- Coordination avec le client et différents intervenants au dossier.

ATTENDU QUE L'offre de service est à un taux horaire et a été acceptée par le promoteur selon les taux suivant :

Chargé de projet	135.00\$/ Heure
Surveillant de chantier	95.00\$ / Heure
Dessinateur	80.00\$ / Heure
Déplacements	0.58\$ / KM
Diners	15.00\$
Frais d'impression et autres frais	Coûtant + 15%

ATTENDU QUE Les coûts seront facturés par la suite au promoteur et qu'une entente courriel a été prise avec le directeur des travaux publics.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Dave Williams Infrastructure - Civil aux taux mentionnés ci-haut pour la surveillance des travaux du projet intégré du Centre Équestre, lesquels seront facturés au promoteur.

**Adopté**

### 21.04.23.3

#### **Surveillance de chantier – Projet intégré – Sommet de l’Estriade.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 21.04.8.5, passée le 13 avril 2021, s’est engagée à acquérir, pour un montant symbolique d’un dollar, l’extension des réseaux d’eau potable et sanitaire pour le projet intégré du Sommet de l’Estriade;

ATTENDU QUE Pour l’exécution de ces travaux la Ville a demandé à Dave Williams une offre de service pour :

- Surveillance des travaux;
- Réunion de démarrage et procès-verbal, si requis;
- Certificat de conformité et plan TQC;
- Coordination du laboratoire au besoin;
- Coordination avec le client et différents intervenants au dossier.

ATTENDU QUE L’offre de service est à un taux horaire et a été acceptée par le promoteur selon les taux suivant :

Chargé de projet	135.00\$/ Heure
Surveillant de chantier	95.00\$ / Heure
Dessinateur	80.00\$ / Heure
Déplacements	0.58\$ / KM
Diners	15.00\$
Frais d’impression et autres frais	Coûtant + 15%

ATTENDU QUE Les coûts seront facturés par la suite au promoteur.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Pierre Brien  
Et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Dave Williams Infrastructure - Civil aux taux mentionnés ci-haut pour la surveillance des travaux du projet intégré du Sommet de l’Estriade. Que ces montants seront facturés au promoteur.

**Adopté**

### 21.04.23.4

#### **Surveillance de chantier – Croissant Malines.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a signé une entente de travaux municipaux avec le promoteur du projet domiciliaire Chambourg sur le Lac, Les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE Cette entente prévoit que la Ville procède à l’embauche de la firme qui procède à la surveillance des travaux d’infrastructures excluant les frais de contrôle qualitatif des matériaux;



ATTENDU QUE La Ville procédera au paiement des coûts de surveillance de ces travaux et sera remboursée par les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics a demandé une offre de services à EXP pour faire cette surveillance au coût de 24 489.68 \$, tx incl.

ATTENDU QU' À la suite d'un échange de courriels, le promoteur a accepté l'offre de EXP.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'EXP au montant de 24 489.68 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures de la rue Croissant Malines à Waterloo. Que ces coûts seront facturés au promoteur.

Étant donné que EXP a fait les plans et devis pour les Entreprises Lachance et que ce dernier est son client, le contrôle qualitatif des matériaux sera donné à une autre firme.

**Adopté**

#### 21.04.23.5

#### **Contrôle qualitatif des matériaux – Croissant Malines.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a signé une entente de travaux municipaux avec le promoteur du projet domiciliaire Chambourg sur le Lac, Les Entreprises Lachance, pour la construction de la rue Croissant Malines;

ATTENDU QUE Pour mener à terme ce type de projet, différents contrats de services professionnels doivent être octroyés, dont celui du contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics a demandé une offre de services à Solmatech;

ATTENDU QUE Le promoteur a accepté l'offre de services suite à un échange de courriels avec le directeur des travaux publics;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de services de SOLMA TECH pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux, en considération d'un montant de 20 689.75 \$, taxes incluses. Ces coûts seront par la suite réclamés au promoteur.

**Adopté**

#### 21.04.23.6

#### **Ajout au contrat services professionnels – Foster/Western.**

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020, la Ville a mandaté AVIZO pour le contrat des services professionnels et de surveillance de chantier des travaux à l'intersection des rues Nord/Foster/Allen E/ Allen O/ et Western pour un montant de 224 440.40 \$;

ATTENDU QUE Pour faire les travaux et pour favoriser le contrôle de la circulation, la ville a demandé à AVIZO de faire les plans, devis et la préparation de deux appels d'offres en 2 phases soit; la phase 1 : l'intersection des rues Foster et Allen E / Allen O et une partie de Western et la phase 2 : les rues Foster et Nord.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte de payer le montant excédentaire de 8 027.55 \$, incluant les taxes, pour la séparation des plans et devis et conception au contrat WA-2020-05.

**Adopté**

#### 21.04.23.7

#### **Travaux Phase II – Piste à rouleaux.**

ATTENDU QUE La Ville a fait construire, en 2016, une piste de vélo asphaltée dans le parc des Générations;

ATTENDU QUE Ce parc gagne en popularité et est continuellement achalandé par des citoyens de tous les groupes d'âge;

ATTENDU QUE La Ville avait déjà évoqué la possibilité de faire un agrandissement à cette piste de vélo et d'y ajouter une piste pour les plus jeunes pour éviter les accidents avec les adultes;

ATTENDU QUE La Ville est allée en appel d'offres de services à deux enveloppes sur SEAO pour la conception des dessins d'aménagement, la supervision et la construction de la phase II de la piste à rouleaux et que deux fournisseurs ont déposé leur soumission, savoir :

- DEXSEN	143 718.75\$;
- Les Entreprises Delorme	Non conforme

ATTENDU QUE Ces travaux seront financés à 60 000 \$ par le fonds de parc et la balance de 83 718.75 \$ par le fonds de roulement sur 5 ans.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de DEXSEN au montant de 143 718.75 \$, taxes incluses, pour la construction de la phase II de la piste à rouleaux asphaltée au Parc des Générations.

**Adopté**

#### **21.04.23.8**

#### **Contrat d'entretien – Routes numérotées – MTQ.**

ATTENDU QUE Le contrat mixte actuel, 9012-18-4403, d'entretien d'été et d'hiver arrive à échéance ce printemps;

ATTENDU QUE Le contrat est composé de deux saisons contractuelles;

ATTENDU QU' À l'expiration de la première période, soit le 31 mars 2022, le contrat est renouvelé par reconduction tacite pour une à quatre périodes additionnelles et successives de douze mois chacune. Le contrat expire à la fin de la cinquième période contractuelle;

ATTENDU QUE Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle sauf si le prestataire de services a signifié son intention contraire, par un avis écrit transmis au Ministère, avant le 31 décembre de l'année en cours tout en respectant les dates de la saison contractuelle décrite à l'article 7 au présent devis. Le contrat expire à la fin de la cinquième période contractuelle;

ATTENDU QU' À la suite d'une entente avec le directeur des travaux publics, la proposition du Ministère, pour cinq ans de contrat est la suivante :  
17 638,24 \$ pour la partie été et 58 969,62 \$ pour la partie d'hiver.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la proposition du MTQ au montant de 76 607.86 \$ pour le renouvellement du contrat mixte actuel 9012-21-4403 d'entretien d'été et d'hiver.

**Adopté**

#### **21.04.23.9**

#### **Marquage des rues – 2021.**

ATTENDU QUE, Comme à tous les ans, la Ville de Waterloo doit mandater une entreprise pour faire le marquage sur la chaussée de différentes rues de la ville ainsi que certains stationnements;

ATTENDU QUE Lignes Maska a, en 2018, remporté l'offre de service pour le marquage des rues de la ville de Waterloo et que celle-ci est satisfaite des travaux faits par Lignes Maska;

ATTENDU QUE L'extrême volatilité des prix quotidiens des matières premières et l'incertitude quant à leur disponibilité ont fait augmenter le prix de notre marquage de rue.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accorde le contrat de marquage des rues pour l'année 2021 à Lignes Maska inc. pour un montant de 18 111.79 \$, incluant les taxes applicables. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement.

Le bordereau de soumission du document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées.

**Adopté**

**21.04.23.10**

### **Plan de gestion des débordements.**

ATTENDU QUE, Depuis avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égouts susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements unitaires n'est autorisé sans l'instauration de mesures compensatoires;

ATTENDU QUE Dans la cadre de l'élaboration des infrastructures nécessaires à l'implantation des projets domiciliaires, la Ville doit s'engager à déposer un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures à mettre en place et ce, à l'intérieur d'un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement;

ATTENDU QUE La Ville a demandé deux offres de service pour ce plan de gestion des débordements, savoir :

Tetrattech	37 343.88 \$
Avizo	37 370.32 \$

ATTENDU QUE Les fonds seront pris au surplus accumulé non-affecté.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Tetrattech au montant de

37 343.88 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels d'un plan de gestion des débordements.

**Adopté**

**21.04.23.11**

**Achat d'un camion 6 roues – Déneigement.**

ATTENDU QUE La Ville prend de l'expansion et que plusieurs rues ont été ajoutées au cours des années;

ATTENDU QUE Pour effectuer un déneigement adéquat, la Ville doit se munir d'un troisième camion;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est allé en appel d'offres par le biais de SEAO pour l'achat d'un camion 6 roues et ses équipements de déneigement;

ATTENDU QUE Deux soumissionnaires ont déposé, savoir :

Services de mécanique mobile B.L inc	289 776.09 \$
Centre du Camion Beaudoin Inc.	289 514.41 \$

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des documents du plus bas soumissionnaire, il s'avère conforme;

ATTENDU QUE Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement sur 10 ans.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission du Centre du Camion Beaudoin au montant de 289 541.41 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture d'un camion 6 roues avec ses équipements à neige, coût à être assumé par le fonds de roulement sur 10 ans.

**Adopté**

**21.04.23.12**

**Étude hydrogéologique préliminaire - Puits Allen-3.**

ATTENDU QUE Le développement résidentiel va augmenter au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE Pour prévoir l'alimentation en eau potable, l'ajout d'un troisième puits pourrait s'avérer nécessaire;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services à deux firmes experts-conseils pour:

- La préparation du projet
- Le forage d'un puits exploratoire et supervision
- Le forage du puits d'exploitation et supervision
- L'essai de pompage
- La modélisation hydrogéologique
- L'étude hydrogéologique
- La demande d'autorisation (art. 22, 2e §) au MELCC
- La gestion de projet

ATTENDU QUE Les soumissions déposées vont comme suit:

- LCL Environnement 31 900.00 \$, avant taxes;
- AKIFER 30 780.80 \$, avant taxes.

ATTENDU QUE Les fonds pour ces services professionnels seront pris dans le surplus accumulé non-affecté.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission d'Akifer au montant de 35 390.22\$ toutes taxes incluses pour les honoraires professionnels en prévision de la construction d'un puits permanent.

**Adopté**

**21.04.24**

### **Aménagement et urbanisme**

**21.04.24.1**

#### **Restauration ambulante - Autorisation provisoire.**

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté une demande de l'entreprise Robin Bière Naturelle, qui souhaite installer sur son terrain cet été un point de restauration extérieure. (Il ne s'agit pas d'un restaurant qui se déplace d'une autre ville, mais des mets préparés sur place.) Mme Jessica McMaster, directrice du développement commercial et touristique, y voit un apport positif à l'offre à Waterloo. Des entreprises comme L'Express et la nouvelle épicerie qui ouvrira sous peu souhaitent aussi pouvoir faire appel à des cantines mobiles cet été. Pour encadrer la présence des cantines mobiles, les inspecteurs municipaux envisagent d'en faire une autorisation provisoire et non une modification du zonage. Il y a donc deux cas possibles : cantines mobiles installées sur des terrains publics, ou commerce privé en alimentation qui varient leur offre. (Pour des terrains publics, il y a par exemple des événements comme le festival Underground et la fête de la Saint-Jean.)

ATTENDU QUE Les membres du CCU se soucient de la sécurité en ville, pour les voies de circulation, le stationnement et les problématiques que des cantines mobiles pourraient engendrer;

ATTENDU QUE M. Robitaille a préparé un document pour décrire les conditions particulières qui s'appliqueraient pour les espaces publics et l'évènementiel (par exemple, les informations à fournir à la Ville : i.e. permis de la MAPAQ, menu, l'immatriculation du véhicule, etc.);

ATTENDU QUE Les conditions sanitaires, en cas de COVID-19, créent des cas particuliers pour les restaurateurs, et les entreprises ont dû faire preuve d'une grande résilience pour survivre;

ATTENDU QUE Les membres du CCU aimeraient aussi voir avec Mme McMaster pour l'impact des *food trucks* dans le développement économique de la ville, et que Mme McMaster sera la bonne personne pour voir l'emplacement stratégique et l'offre des restaurants en ville sur les terrains privés, et pour contrôler le nombre de camions en ville pour un évènement donné.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, permet une autorisation provisoire pour les cantines mobiles, pour pouvoir travailler de pair avec Mme McMaster pour la coordination de la présence des camions pendant la saison estivale. Cette autorisation temporaire des restaurants itinérants (permis à l'année) sera en attendant un changement de la réglementation. La présente résolution abroge et remplace la résolution 21.04.9.1.

**Adopté**

#### 21.04.24.2

#### **Désignation de représentants – Opérations cadastrales.**

ATTENDU QUE La Ville procède régulièrement à la vente de terrains ou de parcelles de terrains et que ces transactions aboutissent souvent sur l'obligation de procéder à une opération cadastrale;

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la nomination de représentants autorisés à signer lesdites opérations cadastrales.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise Louis Verhoef, directeur général et greffier **ou** Julie Courteau, trésorière et greffière-adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les plans et documents afférents visant une opération cadastrale concernant les ventes de terrains de la Ville. Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 20.11.12.2

**Adopté**

#### 21.04.24.3

#### **Projet intégré - Académie Équestre zone R-68.**

ATTENDU QUE M. Cournoyer a fait la présentation d'un projet intégré proposé par M. Daniel Touchette. Il s'agit de la phase I d'un projet intégré de six îlots, chaque îlot étant composé d'un maximum de six résidences unifamiliales et d'une aire de circulation commune sur la rue

Western (face à la rue de la Vallée). Les terrains créés seront entre 900 et 1 000 mètres carrés, bien au-delà du minimum de 630 m<sup>2</sup> dans la réglementation de zonage. La zone prévue par le projet de lotissement sera assujettie au PIIA (secteur résidentiel traditionnel) même si les terrains en question font présentement partie de la zone R-68 qui n'est pas assujettie au PIIA., en accord avec le promoteur;

ATTENDU QUE M. Touchette a fourni des plans et descriptions de son projet à l'équipe de l'urbanisme, incluant le projet de lotissement, les plans de la première maison prévue, et des explications à la demande au CCU.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet intégré proposé par M. Daniel Touchette et accepte d'inclure les dispositions du règlement sur les PIIA (Chapitre 5, Secteur résidentiel traditionnel) pour ce projet intégré et les autres à venir dans le même secteur. La présente résolution remplace et abroge la résolution 21.04.9.11.

**Adopté**

**21.04.25**

**Service du greffe**

**21.04.25.1**

**Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.**

En mémoire d'Aurore Gagnon, l'enfant martyr, et du centième anniversaire de son décès, et des autres enfants victimes;

ATTENDU QUE Les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

ATTENDUQUE La municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

ATTENDU QU' Une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;



ATTENDU QU' Une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

ATTENDU QU' Une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

ATTENDU QU' Une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil de la Ville de Waterloo adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**Adopté**

**21.04.25.2**

**Proclamation - Croix-Rouge.**

ATTENDU QUE La Croix-Rouge fait ici à Waterloo ce qu'elle fait partout ailleurs dans le monde, c'est à dire venir en aide aux sinistrés;

ATTENDU QU' En moyenne, trois fois par jour au Québec, soit toutes les neuf heures, une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge est mobilisée pour venir en aide à des gens dont la vie a basculé à la suite d'un sinistre;

ATTENDU QUE La population de Waterloo peut compter sur une équipe de bénévoles formés et spécialisés, prêts à intervenir en tout temps;

ATTENDU QU' En cas de catastrophe, la Croix-Rouge se prépare et prédispose de l'équipement d'urgence partout au Québec et aide aussi la population à se préparer en offrant des programmes comme *Prévoir l'imprévisible*;

ATTENDU QUE La Croix-Rouge joue un rôle de premier plan en matière de prévention en offrant à la population des moyens de sauver des vies grâce à des programmes comme *Croix-Rouge natation, Secourisme avancé* ou *Gardiens avertis*.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil profite de cette occasion pour remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour venir en aide à des personnes vulnérables ici, en région et partout ailleurs au Canada.

**Adopté**

**21.04.26**

### **Ressources humaines**

**21.04.26.1**

#### **Nomination d'un contremaître aux travaux publics.**

ATTENDU QUE Le contremaître aux travaux publics est présentement en absence prolongée;

ATTENDU QU' Une rencontre a eu lieu avec ce dernier le mercredi 31 mars 2021 relativement à son retour progressif au travail qui débutera durant la semaine du 19 avril prochain;

ATTENDU QUE Lors de cette rencontre, celui-ci a confirmé ne pas vouloir reprendre ses fonctions au poste de contremaître aux travaux publics;

ATTENDU QUE Durant son absence, monsieur Francis Laurendeau a été nommé contremaître aux travaux publics par intérim et que le directeur des travaux publics est plus que satisfait de sa prestation de travail;

ATTENDU QU' Une rencontre a eu lieu entre Monsieur Laurendeau, le directeur des travaux publics et la conseillère en ressources humaines en date du 9 avril 2021 afin de lui offrir le poste de contremaître aux travaux publics qui est désormais vacant;

ATTENDU QUE Monsieur Laurendeau a accepté ledit poste.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la nomination de monsieur Francis Laurendeau au poste de contremaître aux travaux publics, permanent à temps plein, à l'échelon 5 de ce poste, comme défini à la Politique régissant les employés-cadres permanents de la Ville de Waterloo. Cette nomination prendra effet le dimanche 18 avril 2021.

Puisque Monsieur Laurendeau occupe déjà ce poste par intérim depuis plus de six mois, il ne sera soumis à aucune période d'essai.

**Adopté**

**Mme Louise Côté se retire de son siège à 19h40.**

**21.04.26.2**

**Embauches estivales - Agents d'information touristique et préposés à la plage.**

ATTENDU QUE La saison estivale entraîne des tâches supplémentaires, tant pour l'accueil et l'information des visiteurs que pour la location d'embarcations à la plage, entre-autres;

ATTENDU QUE Des offres d'emplois temporaires ont été affichées pour combler ces postes temporaires;

ATTENDU QUE Selon les entrevues réalisées, trois postulantes ont été retenues pour l'accueil et l'information touristique, savoir : Annie Lapierre, Anouk Fréchette et Océane Gagnon;

ATTENDU QUE Selon les entrevues réalisées, quatre postulants ont été retenus pour les services offerts à la plage, savoir: Ludovik Belcher, Benjamin Ashleigh, Xavier Proulx et Raphaël Desrosiers.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise l'embauche des personnes ci-haut mentionnées aux postes indiqués, postes temporaires, conformément à la convention de travail en vigueur.

**Adopté**

**Madame Côté réintègre son siège à 19h41.**

**21.04.26.3**

**Embauche d'un inspecteur adjoint à l'urbanisme.**

ATTENDU QU' Un nouveau poste col blanc d'inspecteur municipal adjoint au service de l'urbanisme, à raison de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine, a été créé par la résolution 21.04.12.1 du 13 avril 2021 et par le protocole d'entente numéro 8 du 15 avril 2021;

- ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 16 au 22 avril 2021 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;
- ATTENDU QU' Aucun employé à l'interne n'a signé l'affichage dans les délais prescrits;
- ATTENDU QUE Monsieur Sébastien Richer a signifié son intérêt pour ce poste dans un courriel du 16 avril 2021;
- ATTENDU QUE Monsieur Richer travaille pour la Ville depuis bientôt dix-huit ans et qu'il a acquis au fil de ces années une expérience pertinente relative au poste.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme, autorise l'embauche de monsieur Sébastien Richer au poste d'inspecteur municipal adjoint permanent, à temps plein, à raison de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine à l'échelon 3 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Son embauche est rétroactive au vendredi 23 avril 2021.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du conseil  
Période de questions du public – Via courriel.**

- Aucune question.

**21.04.27**

**Varia**

**21.04.28**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 27 avril 2021 est levée à 19h46.

**21.04.29**

**Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 11 mai 2021.

---

Maire

---

Greffier